

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 22 - 26 octobre 2001**

## RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 10 de l'ordre du  
jour

*Pour information\**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/2001/10-B/2**  
26 septembre 2001  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2001— ZAMBIE 10051.0 (No WIS 6134.02)

### Aide alimentaire aux réfugiés de l'Angola et de la République démocratique du Congo

<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>46 000</b>
Durée du projet	Neuf mois (1er avril–31 décembre 2001)

<b>Coût (dollars E.-U.)</b>	
Coût total pour le PAM	3 515 965
Coût total des produits alimentaires	1 571 223

\* En application des décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre du Conseil en fait la demande spécifique avant la réunion et que la présidence accepte la requête au motif qu'il s'agit là d'une utilisation efficace du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

# Note au Conseil d'administration



**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice, Bureau régional pour  
l'Afrique orientale et australe (ODK):

Mme J. Lewis

Attachée de liaison principale, ODK:

Mme E. Larsen

tél.: 066513-2103

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



1. La Zambie est classée parmi les pays les moins avancés (PMA). Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 300 dollars E.-U., elle est l'un des pays les plus pauvres du monde. La pauvreté et l'insécurité alimentaire restent largement répandues dans les campagnes mais, ces dernières années, elles ont aussi gagné du terrain dans les zones urbaines. Le pays est également vulnérable aux catastrophes naturelles répétées (inondations, sécheresses et épizooties). Par ailleurs, la présence d'un grand nombre de réfugiés (estimés actuellement à 260 000) continue à peser lourdement sur des ressources naturelles, sociales et économiques déjà sollicitées à l'excès.
2. Le gouvernement a maintenu sa politique d'ouverture des frontières, offrant systématiquement un asile aux populations qui cherchent refuge, malgré les conséquences sur le plan économique et de la sécurité. Depuis les années 70, il attribue de vastes superficies de terres fertiles aux réfugiés des zones d'installation de Meheba et de Mayukwayukwa. L'engagement et les contributions du gouvernement dans ce domaine sont dignes d'éloges.
3. Au titre de la présente intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR), d'une durée de neuf mois, on apportera des secours et une aide au redressement à 46 000 réfugiés qui sont établis dans 5 zones d'installation/camps dans les régions du nord et de l'ouest du pays et ont bénéficié des programmes de secours d'urgence et d'aide au redressement du PAM et du HCR. Ces réfugiés proviennent pour la plupart de l'Angola et de la République démocratique du Congo. Compte tenu de la situation instable et de la forte insécurité qui règnent en Angola et en RDC, il est probable que les réfugiés resteront en Zambie pendant quelque temps. Environ 74 pour cent des ressources fournies au titre de cette IPSR seront destinées aux femmes et aux enfants. Le PAM a pris des dispositions pour que les réfugiées participent activement à la gestion et à la distribution des vivres, et il a veillé à ce qu'elles bénéficient des cours de formation concernant les activités rémunératrices et le renforcement des capacités organisés dans les zones d'installation et les camps. Le PAM encouragera ses partenaires d'exécution à recruter davantage de femmes, notamment à des postes de décision.
4. La présente IPSR complétera les programmes du HCR et le programme de pays du PAM, avec lesquels elle est étroitement coordonnée.

